

Séance du 15 mai 2025

Publication sur le site de la ville le : 22 mai 2025

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 7 mai 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 21h15.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, M. Bruno DIRAND, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Morgane OUDOT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : S. KURT/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; F. MANZONI/S. LESCURE ; D. DUMONT/G. JOBERT ; A. MARGUET/D. GUILLEUX ; B. ANDREZ/B. LAPOIRE ; H. PROST-TOURNIER/B. DIRAND.

Désherbage de la médiathèque – Mai 2025

Comme toutes les médiathèques, la médiathèque Brachotte est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi des collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la ville, en vue d'une réactualisation des fonds. Cette opération de désherbage, indispensable à la bonne gestion des fonds, se réalise tous les ans et concerne :

- Les documents en mauvais état physique ;
- Les documents au contenu périmé ;
- Les documents ne correspondant plus à la demande du public ou plus du tout empruntés.

Les documents retirés des collections seront désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la ville (aux ateliers municipaux), ils peuvent être licitement aliénés ou détruits.

Les ouvrages au contenu périmé, très abimés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé de dons, doivent pouvoir être détruits sans délai. En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits sont désormais confiés à une filière de papier (déchèterie- Préval).

Le reste des ouvrages peuvent faire l'objet de dons à des associations caritatives :

- Recyc'livres

Des dons peuvent également être attribués à d'autres partenaires institutionnels : Résidence autonomie, réseau des bibliothèques du département (Avoudrey, Voires, Naisey-les-Granges), services de France Services (PMI...), écoles de Valdahon et des alentours, Centre de Ressources pour Déficients Visuels de Besançon, associations locales.

Nombre de documents : 218 documents (146 pour la jeunesse, 38 pour les adultes et 34 pour les adolescents).

Quant aux revues de la médiathèque : ce type de documents peut être directement ôté du fonds sans obligation d'autorisation de la commune. A titre d'information, les revues sont données à des écoles (communes de Mamirolle et Belleherbe), pour être recyclées, celles de Valdahon n'étant plus intéressées à les récupérer. Le bénéfice de ce recyclage permet aux écoles d'acheter du matériel pédagogique.

La commission culture a émis un avis favorable lors de sa séance du 14 mai dernier.

Au vu de qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise la désaffectation des documents mentionnés sur les listes jointes, avec les critères ci-dessus ;
- autorise le don des documents désaffectés dans les conditions précitées ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants à cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

